

L'EXEMPLE DE CORBIE (SOMME)

La Ville de Corbie, bourg de 6300 habitants situé à l'est d'Amiens, a récemment requalifié les espaces publics de son centre-ville. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Laverne, paysagiste.

« LES JARDINS FLEURIS ET LE PARC DE STATIONNEMENT
 Au sud du parc, la trame des allées, en sol stabilisé, se resserre et accueille des bandes de jardins fleuris et naturels qui exposent la trame parcellaire et les textures des jardins de la Somme; ils peuvent accueillir quelques jeux d'enfants sur les pelouses. À l'extrémité du parc, les jardins dissimulent un parc de stationnement «vert» de 44 places destiné aux usagers de la mairie. Une allée rejoint directement la cour et la mairie au travers des jardins. Le monument aux morts est re-localisé dans les jardins face au parc de stationnement qui se transforme en place de souvenir lors des célébrations.

LE PARVIS DE LA MAIRIE ET LE MIROIR D'EAU
 À l'angle nord-ouest, le parc, ouvert et débarrassé du monument aux morts, expose le château de la mairie sur son gazon anglais, dans la perspective des rues Truquin et Victor Hugo. Le trottoir élargi en parvis de granit poursuit le gabarit et l'alignement de la rue Truquin et met en scène un miroir d'eau (2 cm de profondeur), dont la variation des jets et des brumes anime le centre-ville, rafraîchit et amuse les enfants.

»¹



ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE DE CORBIE

MAÎTRISE D'OUVRAGE
 Ville de Corbie
 MAÎTRISE D'ŒUVRE
 AGENCE LAVERNE, Paysage & Urbanisme
 URBADEC, INGÉNIEUR, Bâtiment
 GRANDIEUR NATURE, Concepteur Lumière
 DATE DE RÉALISATION
 2007/2010
 COÛT DES TRAVAUX
 3,6 M. Euro










LES JARDINS FLEURIS ET LE PARC DE STATIONNEMENT
 Au sud du parc, la trame des allées en stabilisé se resserre et accueille des bandes de jardins fleuris et naturels qui exposent la trame parcellaire et les textures des jardins de la Somme et peuvent accueillir quelques jeux d'enfants sur les pelouses. À l'extrémité, sud du parc, les jardins dissimulent un parc de stationnement «vert» de 44 places destiné aux usagers de la mairie. Une allée rejoint directement la cour et la mairie au travers des jardins. Le monument aux morts est re-localisé dans les jardins face au parc de stationnement qui se transforme en place de souvenir lors des célébrations.

LA RUE VICTOR HUGO
 Au nord du parc, le gabarit à double sens de la rue Victor Hugo présente une chaussée d'une largeur de 6 mètres bordée au nord de stationnements en long en linéaire entre les arbres qui poursuivent l'image du parc jusqu'à la façade des bâtiments, bordés par un trottoir de 3,5 mètres de large. Au sud un stationnement transversal en ligne ou à 45° en recul de 2 mètres par rapport à la voie poursuit les dispositions existantes à l'est de la voie.

LE PARVIS DE LA MAIRIE ET LE MIROIR D'EAU
 À l'angle nord-ouest, le parc ouvert et débarrassé du monument aux morts expose largement le château de la mairie sur son gazon anglais, dans la perspective des rues Truquin et Victor Hugo. Le trottoir élargi en parvis de granit poursuit le gabarit et l'alignement de la rue Truquin et met en scène un miroir d'eau (2 cm), dont la variation des jets et des brumes anime le centre ville, rafraîchit et amuse les enfants.

¹ Source: www.agencelavernepaysagistes.fr
 Maîtrise d'ouvrage: Ville de Corbie
 Maîtrise d'œuvre: Agence Laverne,

paysage & urbanisme, Urbatec ingénierie bureau d'études VRD et Grandeur nature concepteur Lumière.
 Date de réalisation: 2007 - 2010

Coût des travaux: 3,6 M €.

Communes rurales, valorisez vos espaces publics et minimisez leur entretien

atelier ruralités
 CAUE
 FÉDÉRATION NATIONALE

COMMUNES RURALES

valorisez vos espaces publics et économisez sur leur entretien

Les communes rurales sont l'INSEE, celles qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu, comptant au moins deux mille habitants.

Certaines communes dites rurales peuvent cependant subir une influence urbaine plus ou moins forte. Selon leur attractivité, leur nombre d'habitants et de visiteurs peut fortement augmenter les zones à leur proximité (tourisme, résidences secondaires ou semi-permanentes...).

Dans le contexte de mutations économiques, sociales et culturelles que les communes rurales ont connues dernièrement, les espaces publics de ces villages demandent souvent à être repensés. Ils ont d'ailleurs souvent été créés en réponse aux nouvelles attentes des habitants, la réflexion se situant sur une démarche sociale, économique et environnementale, tout en préservant l'identité et l'âme du lieu, ou en projetant d'en créer de nouvelles, porteuses d'aménités.

Un espace public est un espace ouvert au public: ce sont les places, les abords d'équipements publics, les parcs, jardins et squares, les rues et venelles. Suivant les usages, l'espace public peut aussi s'étendre aux chemins, bords de mer ou de rivière, d'étangs ou de canaux, il doit cependant être défini et limité. Quelle que soit leur typologie, ces espaces constituent des héritages originaux, participant à l'identité locale.

Un espace public fait partie d'une structure urbaine et paysagère, il ne doit pas être défini de son contexte, des lieux existants et à créer des projets en cours et à venir.

Pourquoi valoriser les espaces publics ruraux ?

- + Pour leur caractère identitaire lié à l'histoire locale, au patrimoine bâti ou naturel, pour leur ambiance singulière.
- + Pour leur situation remarquable et stratégique: centralité, abords de monuments, bords de rivière, étangs, cadrage d'une vue sur la perspective d'une rue, d'un bâtiment, d'un bel arbre, belvédère ou simple ouverture sur un paysage.
- + Pour leurs usages: rues ou places commerçantes, sorties des écoles, espaces extérieurs de la salle des fêtes, du cimetière, jardins partagés, arrêt de bus.
- + Dans le cadre d'un projet sur la commune: liaisons entre quartiers, entrées de bourg, nouveau quartier, nouvel équipement.

Communes rurales, valorisez vos espaces publics et économisez sur leur entretien !

Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |

« COMMUNES RURALES, VALORISEZ VOS ESPACES PUBLICS ET MINIMISEZ LEUR ENTRETIEN »



Dans le contexte de mutations économiques, sociales et culturelles que beaucoup de communes rurales du Val de Noye ont connu ces dernières années — ou vont connaître — les espaces publics des villages demandent souvent à être remodelés ou à créer.

Toute réflexion de projet doit combiner une démarche sociale, économique, environnementale et paysagère. Si le site et/ou le programme présente(nt) une forte complexité, il est préférable de consulter le Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme (CAUE 80), dont le Val de Noye est membre cotisant, et dont la mission est de promouvoir, auprès des collectivités territoriales et les habitants, la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, avec le souci permanent de prendre en considération les particularités locales. Le recours à un concepteur professionnel (paysagiste, urbaniste) s'avère souvent bénéfique.

L'ESPACE PUBLIC CENTRAL

C'est celui qui fait office de lieu de rencontre et de convivialité. Il est souvent patrimonial. S'il a perdu une partie de ses usages, il demeure un espace de respiration et un espace identitaire du village.

Dans le Val de Noye, le mail picard rassemble bien souvent les principaux équipements et symboles du village: monument aux morts, puits, mare, château d'eau, etc.

QUELQUES QUESTIONS À SE POSER

Pour mener à bien une réflexion globale sur les espaces publics, il convient d'envisager toutes les problématiques, dont les principales sont les suivantes:

- Quel est le périmètre d'intervention?
- Quel est le budget?
- Qui sont les partenaires?
- Quels sont les lieux à valoriser ou à remanier en priorité?
- Comment conserver ou renforcer le caractère rural de la commune?
- Quels sont les usages actuels et futurs et qui s(er)ont les usagers?
- Quel est le programme? Une simple rénovation ou réorganisation suffirait-elle? Quelle sera la polyvalence d'usage des lieux?
- Comment préserver la réversibilité de l'aménagement?
- Quels espaces sont éventuellement à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)?
- Comment articuler les logiques du lieu et les logiques de territoire?

LA CONCERTATION

La concertation doit être menée en priorité avec les usagers actuels et futurs des lieux, soit les commerçants et les responsables d'animations: marchés, terrasses de café, jeux de boule, cérémonie, vide-greniers, sports, etc. Mieux vaut que la concertation porte sur le programme

(Qu'est-ce qu'on fait? Où? Pour qui?) plutôt que sur la réponse formelle au programme, difficile à abstraire et exigeant les compétences de professionnels (architecte, urbaniste, paysagiste, ingénieur VRD, etc.).

LE VÉGÉTAL

- On privilégie les espèces végétales adaptées au climat et au sol de la commune.
- Les traditions de tailles architecturées (rideau, têtard, tête de chat, etc.) méritent d'être conservées.
- Des réservations de terre importantes sont indispensables pour le bon développement racinaire des arbres.
- Les riverains peuvent jardiner l'espace public en plantant des végétaux au pied de leur façades ou de leur clôture. De même, les végétaux de l'espace privé peuvent déborder sur l'espace public, et ainsi participer du caractère rural et végétal du village.
- Autour du bourg, les vergers, prairies et jardins potagers (appelés « courtil » en Picardie) assurent une transition avec les terres environnantes, souvent agricoles.

LES REVÊTEMENTS DE SOL

On visera avant tout les matériaux locaux (pierre, bois, etc.), éventuellement renouvelables (bois, terre), durables, faciles à mettre en œuvre et à entretenir.

En limitant les surfaces imperméables, on minimise les ruissellments et on réduit les infrastructures de gestion des eaux pluviales. Des noues ou des bassins plantés écrètent les variations de précipitations, apportent de la nature dans le village, favorisent la biodiversité et participent de l'organisation de l'espace.

LE MOBILIER

On le réduira au minimum, ce qui permettra tout à la fois de réduire le coût d'investissement et d'entretien, de ne pas encombrer l'espace, et de ne pas donner à l'espace un caractère urbain ou routier.

Exemples: un muret peut faire office de banc; les coffrets et armoires électriques peuvent être enterrés; les jardinières gagnent à être remplacées par des massifs en pleine terre. Autant d'astuces évitant la multiplication d'objets hétéroclites.

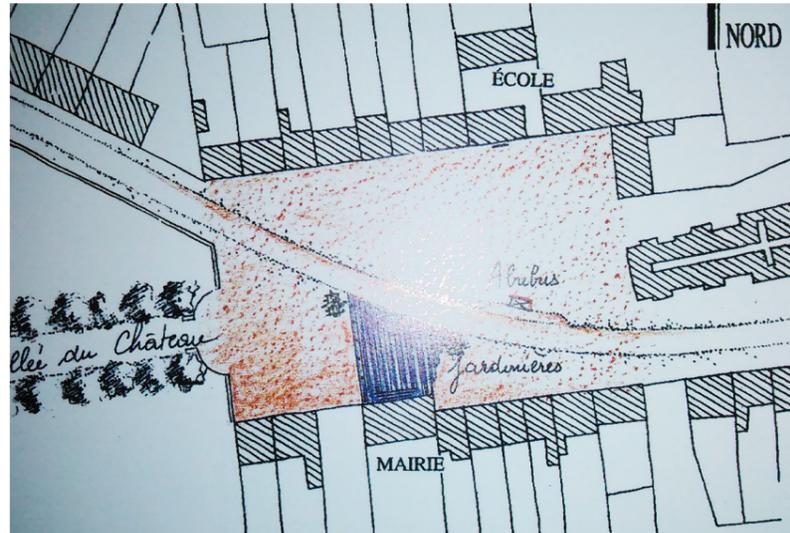
POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la brochure intitulée « Communes rurales, valorisez vos espaces publics et minimisez leur entretien » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T: 03 22 91 11 65 — M: caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation: www.cidoc80.fr

En limitant la réflexion à l'aménagement des abords de la Mairie, le projet sur l'espace public révèle un défaut d'appréciation des enjeux.

l'ambition aurait dû consister, quitte à imaginer une réalisation en plusieurs tranches compatibles avec le budget de la commune, à appréhender l'ensemble de la place dont la première qualité est de rassembler un espace unitaire et toutes les fonctions centrales du village.



Le maître d'ouvrage est en droit d'attendre du maître d'œuvre des documents clairs et compréhensibles. Des productions graphiques explicites, détaillées, à but pédagogique, ont pour objectif d'éviter que le maître d'ouvrage découvre, sur le chantier, des éléments du projet qu'il n'avait pas perçus *a priori*.



L'ESPACE PUBLIC

un patrimoine

L'espace public, un patrimoine en évolution

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Somme

Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |

« L'ESPACE PUBLIC, UN PATRIMOINE EN ÉVOLUTION »



ADOPTER UNE DÉMARCHÉ : DES INTENTIONS À LA RÉALISATION

L'aménagement de l'espace public suppose une réflexion d'ensemble, surtout dans les moments qui précèdent le projet. Chaque étape peut conditionner la réussite du projet. Il est donc important de les connaître pour mieux les maîtriser.

• LA JUSTIFICATION ET L'AMBITION DE L'AMÉNAGEMENT

La responsabilité du maître d'ouvrage est de s'assurer que les questions suivantes vont bien être abordées :

- L'aménagement futur se justifie-t-il bien dans une politique d'intervention sur l'ensemble de la commune (= projet d'ensemble) ?
- Sa commande aborde-t-elle bien les problèmes de manière globale, et à la bonne échelle ?
- L'ambition de l'aménagement est-elle bien exprimée au regard des capacités financières de la commune ou de l'intercommunalité ?
- Les divers enjeux sont-ils bien analysés ?

• L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Le programme doit assurer la cohérence des intentions du futur projet :

- Dans sa globalité (prise en compte de tous les enjeux, du site, etc.).
- Dans l'espace (échelles, hiérarchie spatiale, etc.).
- Dans le temps (une réponse convaincante aujourd'hui ne l'est pas forcément demain...).

• LA CONSULTATION DE CONCEPTEURS

Elle présente de nombreux avantages pour le maître d'ouvrage :

- Mobiliser les compétences adaptées aux enjeux.
- Comparer les offres sur des critères objectifs.

• LE PROJET

- Le projet n'est pas la simple addition de réponses apportées à un ou plusieurs problèmes. Il est la synthèse de toutes ces réponses.
- Le projet est l'occasion d'engager un dialogue avec les différents partenaires, services de l'État, organismes financeurs et conseils.
- Le projet peut susciter des rencontres participatives avec les populations. Toutefois, ce type d'échanges est plus constructif au moment de la définition du programme qu'au stade de la formalisation.

• LA RÉALISATION

Si l'on veut garantir le succès d'une réalisation, de sa conception jusqu'à sa gestion quotidienne, il est important que le concepteur soit présent jusqu'à la fin de l'opération. Le concepteur est souvent le mieux placé pour jouer le rôle de chef d'orchestre, pour coordonner tous les intervenants.

ÉVALUER LA QUALITÉ D'UN PROJET : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Il est parfois difficile pour un maître d'ouvrage d'appréhender la qualité des projets au moment où les premières propositions d'aménagements leur sont présentées. Quelques critères d'appréciation de tout projet :

• **RÉVÉLER L'IDENTITÉ D'UN LIEU AVANT DE LE RENDRE FONCTIONNEL**
Cela revient à gérer les éventuels conflits d'usage en évitant une différenciation, un compartimentage excessifs des espaces et en intégrant dans l'aménagement les qualités de l'espace existant.

• **EXPLOITER LES ÉLÉMENTS DU SITE**

• **APPRÉCIER LES VIDES**

Un espace inoccupé n'est pas forcément un espace inutile. un espace public peut être apprécié même s'il est dépourvu de fonction précise, à condition qu'il soit identifiable et architecturalement défini.

• **CONCEVOIR SIMULTANÉMENT LES ESPACES BÂTIS ET NON BÂTIS**
• **CLARIFIER LE RAPPORT ENTRE L'ESPACE PUBLIC ET L'ESPACE PRIVÉ**
• **ACCEPTER LA CONFRONTATION ENTRE LE PASSÉ ET LE PRÉSENT**
• **ÉVITER LES ACCUMULATIONS D'INTERDICTIONS**

• **INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DE LA CIRCULATION**

L'accumulation d'éléments dissuasifs dans un espace urbain laisse une vision négative ou conditionnée de la ville ou du village.

• **SAVOIR UTILISER L'ARBRE**

Les plantations, notamment d'arbres, doivent être utilisées comme des éléments de composition et non de décoration.

• **PENSER LE MOBILIER URBAIN**

• **NE PAS CONFONDRE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DÉCORATION**

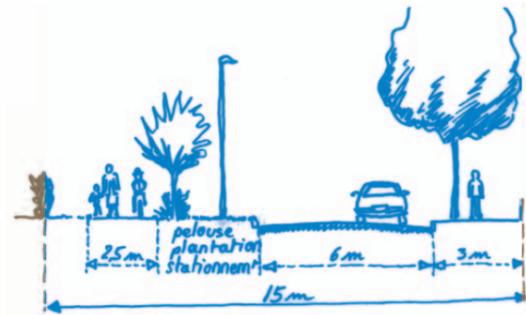
POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la brochure intitulée « L'espace public, un patrimoine en évolution » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

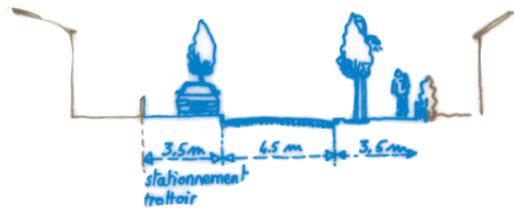
Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T : 03 22 91 11 65 — M : caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation : www.cidoc80.fr

Pour des raisons de lisibilité, de confort et de coût, les voies doivent être organisées de manière hiérarchisée.

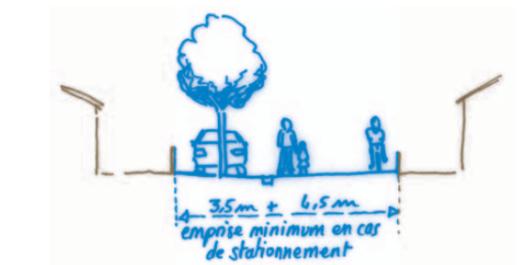
Voie primaire : elle relie un quartier à un autre. Son emprise tient compte des différents usages (automobile, transport en commun, piéton, vélo).



Voie secondaire : elle dessert un ensemble d'habitations. La forme de la voirie est prévue pour réduire la vitesse des véhicules (ligne courbe, aménagement paysager).



Voie secondaire de desserte : elle est destinée à l'accès automobile de certains riverains. Le piéton y occupe une place privilégiée. Son aménagement doit en faire un espace social de proximité.



Chemin piéton et vélo : il est utilisé comme "raccourci" reliant les habitations aux équipements, aux transports en commun et espaces publics du quartier ou de la ville. Il est continu et présente une diversité dans la forme et le traitement paysager.



Adapter la morphologie des parcelles à la topographie du terrain.

- Préserver les pentes naturelles pour l'écoulement des eaux.
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en limitant les surfaces imperméables.
- Utiliser les déblais et remblais dans les emprises du projet pour réduire le coût du projet et son impact environnemental.



Créer un nouveau lotissement dans sa commune



L'INTÉGRATION DU PROJET
"Créer" un nouveau lotissement dans votre commune



Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |



« CRÉER UN NOUVEAU LOTISSEMENT DANS SA COMMUNE »



LA COLLECTIVITÉ, RESPONSABLE DE SON URBANISATION

COMMENT LA COMMUNE (OU LA CCVN) S'IMPLIQUE-T-ELLE DANS LE PROJET ?

Parce que la CCVN est dotée d'un PLUi, elle peut recourir aux outils de politique foncière, avec les droits suivants :

- Prémpter.
- Prévoir des zones à aménager (AU).
- Inscrire des emplacements réservés pour les accès, des aménagements portant un intérêt collectif.
- Geler des terrains en évitant la spéculation pour des sites qui seront urbanisés ultérieurement (ZAD).
- Acquérir d'autorité des biens privés pour des aménagements d'intérêt général (DUP).

LES CONFIGURATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Premier cas : la commune (ou la CCVN) est maître d'ouvrage :

- Elle possède les terrains (achat amiable ou expropriation).
- Elle doit mobiliser des moyens humains, techniques et financiers pour porter le projet.
- Les élus sont garants du respect du programme. Ils participent à la conception du projet en partenariat avec le bureau d'études.

Second cas : la commune (ou la CCVN) n'est pas maître d'ouvrage :

- Les terrains sont achetés par le bailleur ou l'aménageur. Ce maître d'ouvrage choisit son équipe technique et supporte les risques financiers.
- La commune n'intervient pas dans la définition du programme et la conception du projet, mais elle émet un avis sur le permis d'aménager. Dans tous les cas, le projet doit être conforme aux OAP du PLUi.

Cependant, il est possible de mixer les deux cas : la commune (ou la CCVN) peut, avec l'aide d'un maître d'œuvre, élaborer un avant-projet, puis confier sa réalisation à un aménageur privé extérieur. C'est la solution qui a été retenue, par exemple, pour la commune de Guyencourt-sur-Noye.

BIEN LOCALISER LE PROJET

Il est préférable d'investir des terrains dont la situation favorise l'intégration des nouveaux habitants à la vie communale et permet de réduire les coûts, qu'ils soient d'investissement ou de fonctionnement : les « dents creuses » et les terrains du centre du village.

RÉALISER UN PROJET CONTEXTUEL

Composer avec les éléments pré-existants : le patrimoine bâti, le

patrimoine paysager, les vues, le relief, les accès, etc.

ORGANISER LES VOIES (FORME ET FONCTION)

- Hiérarchiser les voies, leur donner une largeur cohérente avec leur importance.
- Envisager une extension possible du quartier.
- Réaliser des maillages, des réseaux mais éviter les impasses.

LE PARCELLAIRE

- Se conformer au règlement du PLUi et du SCoT.
- S'inspirer éventuellement du parcellaire existant.
- Adapter la morphologie des parcelles à la topographie et à la disposition du bâti.
- Offrir une diversité de superficies.

ESPACES PUBLICS

- Ne pas recourir à des revêtements et des mobiliers luxueux, mais privilégier les matériaux et revêtements locaux, ruraux et pérennes.
- Dans les quartiers de grande taille, créer une « centralité ».
- Soigner les transitions entre espaces publics et espaces privés.
- Développer des systèmes de recueil des eaux en surface, (noues, fossés, bassins) qui permettront, à la fois, de qualifier l'espace public, de favoriser la biodiversité et de réduire les coûts d'assainissement.
- Éviter la possibilité de stationnement sauvage.
- Dans la mesure du possible, les rendre accessibles aux PMR.
- Le mobilier : ne pas le multiplier, rendre son design cohérent avec le mobilier existant.

DISPOSER LE BÂTI

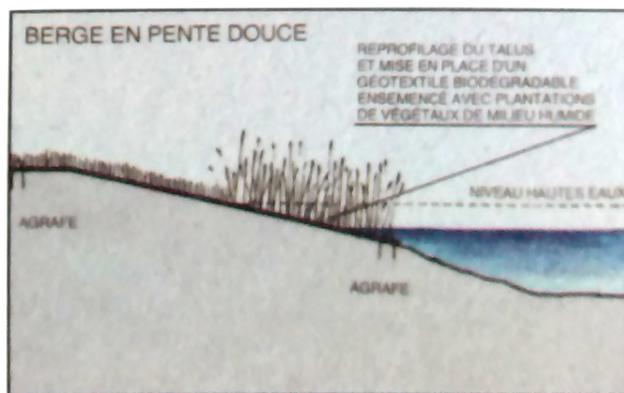
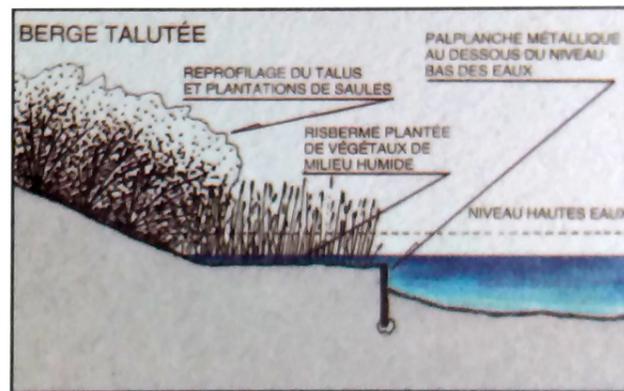
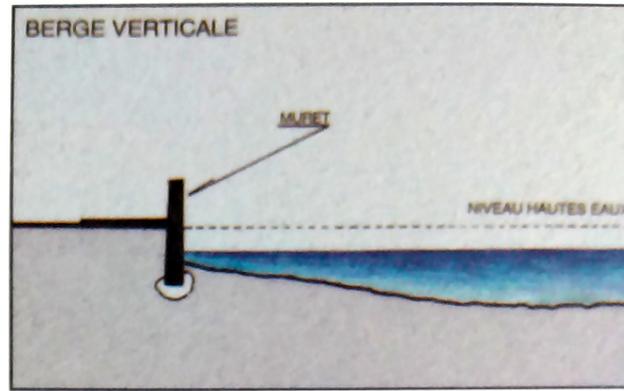
- Varier les configurations : maisons mitoyennes et maisons isolées, alignées sur la rue ou en recul, etc.
- Trouver une cohérence entre disposition du bâti et forme des parcelles.
- Éventuellement, orienter les maisons selon l'ensoleillement pour accroître leur performance thermique.

CE QUI CONTRIBUE À LA QUALITÉ DU NOUVEAU QUARTIER

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la brochure intitulée « Créer un nouveau lotissement dans sa commune » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T : 03 22 91 11 65 — M : caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation : www.cidoc80.fr



L'emplacement de la mare n'est pas fortuit. Elle se situe le plus souvent au centre du village, à un carrefour, ou en limite d'agglomération. Sur la place centrale, la mare met fait système avec les autres éléments du patrimoine communal: église, puits, mail, calvaire, etc. La mare peut aussi s'insérer entre deux parcelles bâties, être attenante à un corps de ferme, etc. Dans tous les cas, elle est placée sur le parcours naturel de l'eau, sur un talweg, ou au bord des chaussées. Sa forme est induite par son usage (accès à l'eau par le bétail).

La nature et la forme de la rive déterminent l'aspect de la mare, les modes d'accès et les relations visuelles.

Les mares dans la Somme. Regards et conseils pour leur valorisation

Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |

« LES MARES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME. REGARDS ET CONSEILS POUR LEUR VALORISATION »



1. UN PATRIMOINE UTILE À L'ABANDON

HIER, UNE NÉCESSITÉ

Dans la Somme, la rareté de l'eau sur les plateaux secs et crayeux, à l'opposé des vallées humides et marécageuses, a conduit les villageois à multiplier les dispositifs d'approvisionnement en eau. La mare constituait alors un appoint indispensable, aisé à réaliser, en collectant l'eau de pluie dans des dépressions argileuses. Son eau étant impropre à la consommation domestique, la mare était l'abreuvoir du bétail, régulait le système hydraulique (effet tampon), constituait une réserve d'eau en cas d'incendie et servait à arroser les jardins et nettoyer les rues. La mare participait aussi de la constitution de l'espace public du centre de village.

ABANDON OU PIÈTRE VALORISATION

Depuis le début du XX^e siècle, l'évolution des techniques et des pratiques agricoles a pu faire apparaître les mares comme obsolètes. Aujourd'hui, certaines mares du Val de Noye sont abandonnées ou peu (mal) valorisées.

UNE UTILITÉ ACTUELLE

Mais si la mare n'assume plus ses fonctions d'origine, son utilité est, encore aujourd'hui, indéniable :

- Elle est un événement singulier des villages en participant de leur identité rurale.
- Elle constitue l'espace public.
- Elle régule les eaux pluviales et permet de lutter contre les inondations.
- Elle crée des milieux écologiques précieux (milieu humide et milieu aquatique).
- Elle demeure un attrait ludique pour les enfants et les adultes...

2. UN ÉVÉNEMENT SUR LE PARCOURS DE L'EAU

L'EAU D'UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

La mare appartient à un réseau hydrographique plus vaste : le bassin versant. Elle connaît de hautes eaux hivernales et des périodes d'étiage en fin d'été qui dépendent du régime pluviométrique et hydrologique local. Ainsi, le choix de l'emplacement et le dimensionnement de la mare sont toujours le résultat d'une observation fine de la géographie locale. La mare est toujours située sur le parcours naturel de l'eau : à mi-pente de coteau, au point bas des villages de plateau, dans une amorce de talweg ou à la naissance d'une vallée sèche.

RETROUVER UNE EAU DE QUALITÉ

Autrefois, avant d'atteindre la mare, les eaux pluviales circulaient dans des fossés enherbés qui filtraient naturellement l'eau. Aujourd'hui, elles circulent le plus souvent sur des chaussées où elles se chargent en

boues et hydrocarbures, en plus des rejets « pirates » d'eaux usées. Il est donc indispensable de réaliser des dispositifs de décantation et de filtration en amont de la mare.

CONTENIR L'EAU

Plusieurs méthodes pour rendre la mare étanche existent dans la Somme :

- Reconstitution d'une couche d'argile. Cette technique traditionnelle nécessite un savoir-faire particulier, mais elle est facilement réalisable et souple d'entretien.
- Mise en place de parois de ciment. Leur architecture sera soignée.
- Pose d'une membrane synthétique recouverte d'une épaisse couche de vase autorisant le développement d'une vie aquatique.

TPOLOGIE DES RIVES

- La rive verticale : le berge forme le mur de soutènement d'un bâtiment voisin ou elle constitue un muret garde-corps. On la préférera en brique.
- La rive talutée : elle est fortement sujette à l'érosion mais accueille une végétation et une faune plus riches.
- La rive en pente douce : elle autorisait l'accès à l'eau du bétail.

NÉCESSITÉ D'ENGAGER DES PROJETS

Il est donc nécessaire, partout où c'est possible, de réhabiliter ou restaurer les mares, dans le cadre d'un projet général associant trois approches :

- Une réflexion générale sur l'assainissement et le réseau hydrographique du village permettant de remédier, en amont, aux problèmes de rejet des eaux usées, et de définir, en aval, le dimensionnement de la mare en adéquation avec le régime d'eaux pluviales qui l'alimente.
- Une réflexion sur le rôle urbain de la mare, incitant, le cas échéant, à requalifier les espaces publics qui l'entourent.
- Une étude de détail sur les berges, son architecture, l'accès à l'eau, les végétaux et les animaux qui la peuplent.
- Un programme de gestion.

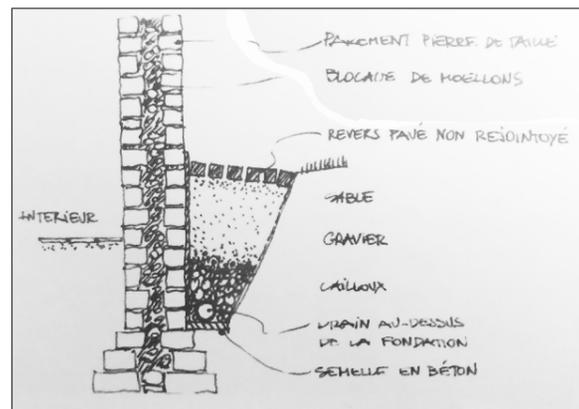
3. LA RIVE, ÉLÉMENT PRINCIPAL D'IDENTITÉ

4. UN LIEU DE VIE À REVALORISER

5. POUR EN SAVOIR PLUS

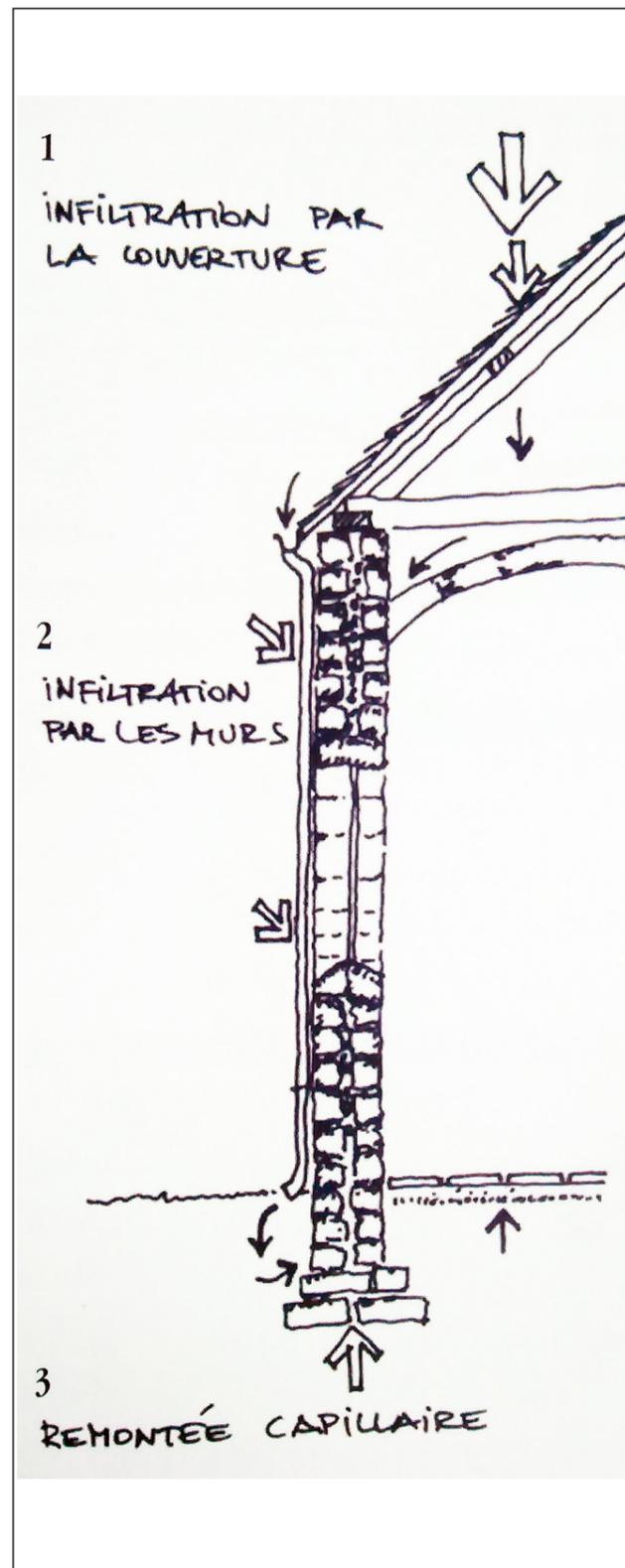
Consultez la brochure intitulée « Les mares dans le département de la Somme. Regards et conseils pour leur valorisation » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T : 03 22 91 11 65 — M : caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation : www.cidoc80.fr



Drainage au pied des fondations.

Principales sources d'humidité et de désordres, auxquelles s'ajoute la condensation.



Églises de la Somme, entretenir le patrimoine communal



Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |



« ÉGLISES DE LA SOMME, ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL »



La veille et l'entretien régulier sont les meilleures garanties de la conservation de l'édifice. Or, les églises sont moins utilisées que par le passé. Les fuites d'eau et les désordres ne sont donc pas observés ou ne le sont que trop tardivement. Alors qu'un effort régulier ou des travaux d'entretien auraient suffi, on se trouve souvent confronté à la ruine de l'église.

1. PRENDRE EN COMPTE UN PATRIMOINE SPÉCIFIQUE PAR DES INTERVENTIONS ADAPTÉES

VEILLER À LA MISE HORS D'EAU.

Les dégâts dus à l'eau ou l'humidité constituent la principale pathologie des constructions. Insidieux, s'installant lentement, leurs effets sont rapides.

VEILLER À L'APPARITION DE DÉSORDRS RÉCENTS

Fissurations, chutes de pierre ou de brique, éclatement d'un parement, cloquage de peinture ou d'enduits, affaissements de maçonneries, mouvements de sols: depuis des décennies, les églises ont connu des phénomènes de tassement dus au temps ou à des circonstances exceptionnelles. Seuls les symptômes récents sont préoccupants, car ils sont l'indice d'un phénomène nouveau, parfois difficile à analyser et à résoudre.

2. FAIRE APPEL AUX PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

SAVOIR LES RECONNAÎTRE ET LES CHOISIR

- Les artisans du patrimoine: ils s'inscrivent dans la tradition de transmission et de pratique des savoirs-faire. Ce sont des spécialistes. Ils retrouvent « la main » de leurs anciens et connaissent leurs limites.
- Les entreprises du patrimoine: ce sont des entreprises qui emploient des ouvriers qualifiés et sont elles-mêmes qualifiées par corps d'état.
- Les architectes du patrimoine. Ils ont reçu une formation spécifique au Centre des hautes études de Chaillot. Leurs références sont généralement validées par l'architecte des bâtiments de France. Il peut effectuer un diagnostic, réaliser les études complémentaires, préparer les DCE, assister le maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, diriger le chantier et vérifier la bonne exécution des travaux.

3. VEILLER À UN ENTRETIEN RÉGULIER

ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE RECUEIL DES EAUX DE PLUIE

Cela suppose d'entretenir régulièrement la couverture et d'inspecter et nettoyer au moins deux fois par an tout le système de recueil des eaux pluviales. Les quatre principales sources d'humidité et de désordres sont: l'infiltration par la couverture, l'infiltration par les murs, les remontées par capillarité (généralement dans les murs), la condensation.

ÉVITER TOUTE COLONISATION DE L'ÉDIFICE PAR LES VÉGÉTAUX

Les arracher dès apparition.

4. RÉALISER UN DOSSIER DE FINANCEMENT

Un bon dossier de financement crédibilise les démarches de la commune ou de l'intercommunalité. Disposer d'un diagnostic réalisé par un architecte du patrimoine et d'un programme de travaux dont la maîtrise d'œuvre lui est confiée, avec une perspective d'investissement déterminée dans le temps et avec des artisans qualifiés, est le meilleur moyen d'obtenir une réponse favorable.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPORTE:

- Des informations sur l'église (situation, plan de rez-de-chaussée et / ou de masse, éventuellement les façades, photographies de l'église et de ses abords, histoire brève).
- La description des problèmes à résoudre et de leur causes (diagnostic).
- La description précise des travaux à engager. Mieux vaut traiter l'édifice dans sa globalité, c'est-à-dire en intégrant les accès, les abords et la valorisation de l'église dans le paysage.
- L'échelonnement dans le temps des travaux (phasage et planning).
- Le coût des travaux.
- Des garanties quant à l'aptitude des intervenants à réaliser les travaux (CV, qualifications, références, etc.)

Il est souhaitable de ne pas laisser de côté:

- La sécurisation et la préservation du patrimoine mobilier.
- Les vitraux.
- La protection contre l'incendie, la foudre, les effractions.
- La mise aux normes de confort et de sécurité.

À QUI S'ADRESSER :

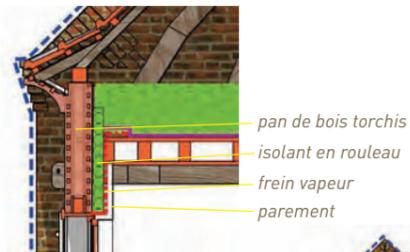
- Édifices non protégés: CD 80, Fondation du patrimoine, Sous-préfecture, Sauvegarde de l'art français.
- Édifices protégés: Conservation régionale des monuments historiques, CD 80.
- Sur le statut des églises et du mobilier: Évêché d'Amiens, Conservation régionale des monuments historiques (DRAC Hauts-de France), CD 80 / Conservation des antiquités et objets d'art.

5. POUR EN SAVOIR PLUS

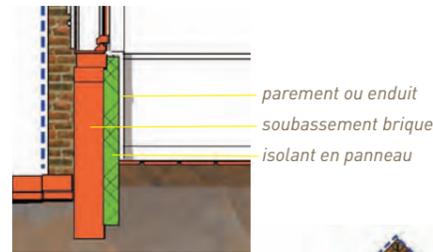
Consultez la brochure intitulée « Églises de la Somme, entretenir le patrimoine communal » éditée par le Conseil général de la Somme, le SDAP 80 et le CAUE 80. Elle est distribuée gratuitement aux particuliers et aux membres du CAUE 80.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T: 03 22 91 11 65 — M: caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation: www.cidoc80.fr

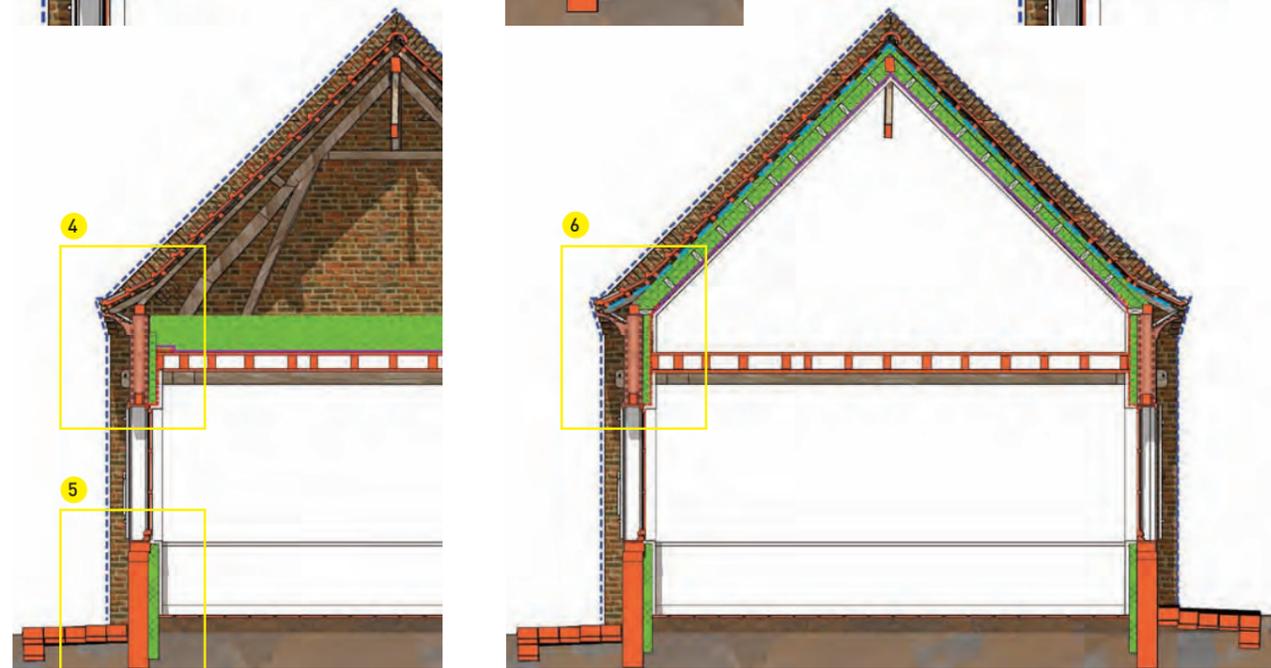
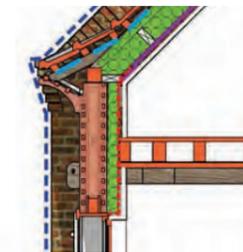
4 Isolation façade pan de bois (combles perdus)



5 Isolation soubassement et fondations



6 Isolation façade pan de bois



Maison paysanne en pan de bois et torchis

Formes et utilisations de l'isolant

- Panneau rigide imputrescible et non capillaire
- Panneau semi-rigide ou rouleau
- Vrac
- Béton bio-sourcé

*Membranes régulant le transfert d'air et la vapeur d'eau dans un système d'isolation

- Ecran de sous toiture
- Pare vapeur*
- Frein vapeur* hygro-réglable ou hygro-variable

Traitement hydrofuge ouvert à la diffusion de vapeur d'eau

Parement ouvert à la diffusion de vapeur d'eau

ISOLER LES PAROIS ANCIENNES

L'étude des parois se concrétise par des unités de mesures qui indiquent les performances et les faiblesses de chacune d'entre-elles. Les solutions techniques diffèrent selon que la paroi est homogène et peu percée d'ouvertures (fenêtre, porte, soupirail) ou que la paroi est composée de matériaux différents.

Réhabilitation éco-responsable du bâti traditionnel de la Somme

REHABILITATION ECORESPONSABLE DU BATI TRADITIONNEL DE LA SOMME

Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |



« RÉHABILITATION ÉCO-RESPONSABLE DU BÂTI TRADITIONNEL DE LA SOMME »



LES ENJEUX ET DIFFICULTÉS DE LA RESTAURATION

La restauration de l'architecture vernaculaire doit répondre à plusieurs enjeux et surmonter plusieurs obstacles :

- Adapter l'architecture aux modes de vie et au niveau de confort d'aujourd'hui sans la dénaturer.
- Préserver ou améliorer la performance énergétique — et notamment thermique — sans dénaturer l'architecture.
- Utiliser les matériaux et les systèmes constructifs traditionnels.

1. TYPOLOGIE DES ARCHITECTURES TRADITIONNELLES DU VAL DE NOYE

Dans le Val de Noye, les maisons paysannes et les maisons bourgeoises illustrent deux grands systèmes constructifs locaux : le pan de bois et torchis et la maçonnerie de brique. On pourra distinguer deux autres types de maisons : les villas et les maisons de la Reconstruction (1920/1930), peu présentes dans le Val de Noye.

LES MAISONS PAYSANNES

C'est principalement le logis de la ferme, mais aussi des petits notables, des ouvriers agricoles. Leur gabarit excède rarement un rez-de-chaussée surmonté de combles. Son installation dans le site est déterminée par la protection aux vents et aux pluies dominantes à l'ouest.

LES MAISONS BOURGEOISES

C'est la maison des bourgs : la maison du commerçant, de l'artisan et du notable. Elle a un rapport différent à la rue, soit de proximité à l'alignement du trottoir, soit de recul avec une mise en scène au cœur d'un jardin.

2. COMMENT ENTREtenir ET RÉPARER LE BÂTI, RÉGULER LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES

Pour réhabiliter durablement son patrimoine, il est indispensable d'assainir le bâti ancien avant de le transformer.

AVOIR UNE APPROCHE GLOBALE

- Actualiser les plans et coupes du bâti existant.
- Faire un diagnostic architectural, sanitaire et thermique du bâti.
- Vérifier les réglementations (PLUi, etc.).
- Établir un budget.
- Pistes : éloigner l'eau pluviale, protéger la maison des vents dominants par des haies brise-vent, étudier en priorité l'extension du logement dans les granges et les dépendances, éviter les extensions successives.

RÉSORBER LES SOURCES D'HUMIDITÉ ET D'INFILTRATION

- Pistes : Surveiller les dispositifs d'étanchéité à l'eau des toitures et des façades ainsi que les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, maintenir la ventilation et le renouvellement d'air dans la maison. Soit par ventilation naturelle, soit par ventilation mécanique contrôlée (VMC).

3. AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU BÂTI TRADITIONNEL

RECOURIR À DES SPÉCIALISTES

POUR EN SAVOIR PLUS

RÉPARER LES PAROIS DÉGRADÉES

- Pistes : procéder à un brossage et un dépoussiérage de toute la charpente, puis à un traitement préventif de surface sur chaque élément de la charpente et de liaison entre la charpente et les murs et planchers. Préférer le traitement hydrofuge du mur par l'application d'un badigeon à la chaux. Entretenir les maçonneries par un nettoyage régulier, sur les salissures molles : nettoyer par ruissellement d'eau et brossage à la brosse douce et, sur les salissures dures : nettoyer par pulvérisation basse pression et brossage doux.

RECOURIR AUX ÉCO-MATÉRIAUX

- Pistes : profiter de chaque phase de travaux pour retirer les matières toxiques détectées ou s'adresser à des artisans spécialisés, éviter de superposer des couches neuves de matériaux et couches anciennes et polluées, trier les gravats de matériaux avant de les emmener à la déchèterie.

RÉDUIRE LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES

- Pistes : moduler la température selon la saison et l'occupation de chaque pièce, résorber les sources directes de déperdition de chaleur, répartir les fonctions par rapport au bâti et à l'environnement, optimiser la lumière naturelle et la luminosité, réduire l'effet de « paroi froide », créer ou fermer des ouvertures.

Pour améliorer les performances énergétiques, il s'agit tout à la fois d'avoir une approche cohérente des déperditions thermiques, d'isoler les parois anciennes et de recourir aux éco-matériaux.

Dans tous les cas complexes, on recourra aux services d'un ingénieur thermicien ou d'un architecte — si possible un architecte du patrimoine diplômé de l'école de Chaillot. Le recours à un architecte est obligatoire pour tout projet dont les surfaces de planchers excèdent 170 m². On pourra aussi solliciter le CAUE 80, le STAP 80, la Fondation du patrimoine et l'association Maisons paysannes de France.

Consultez la brochure intitulée « Réhabilitation éco-responsable du bâti traditionnel de la Somme » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T : 03 22 91 11 65 — M : caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation : www.cidoc80.fr

Les cimetières ruraux de la Somme

Les cimetières ruraux de la Somme

Les cimetières ruraux de la Somme

Les cimetières ruraux de la Somme

Les cimetières ruraux de la Somme

Les cimetières ruraux de la Somme

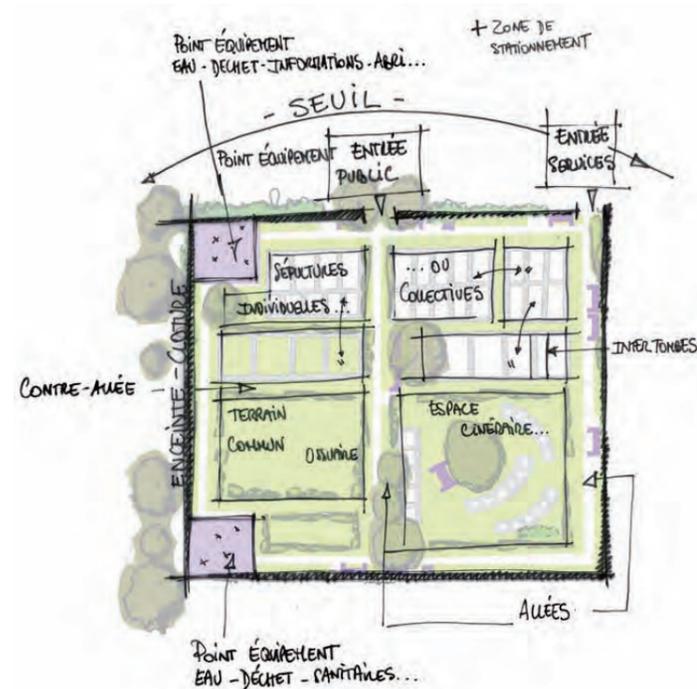
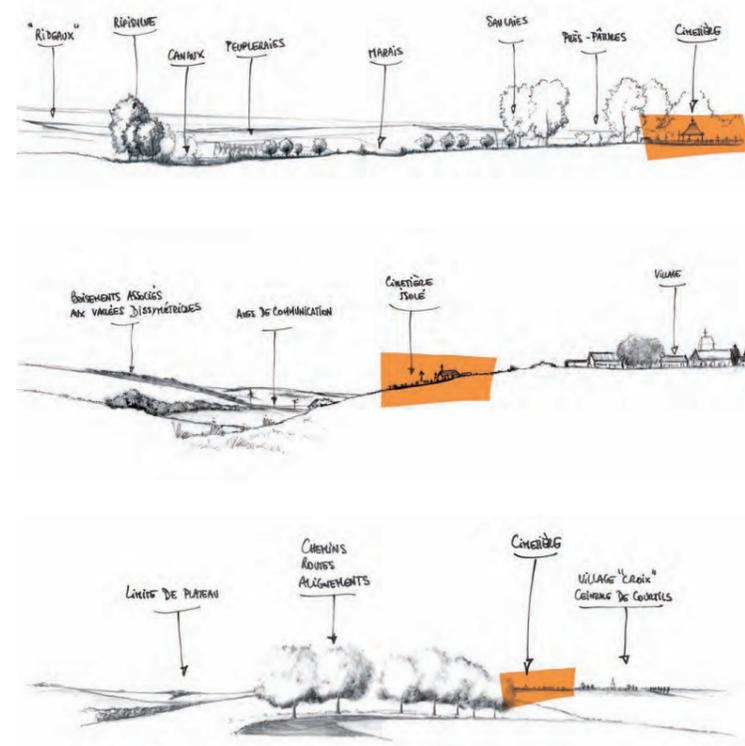
LES CIMETIÈRES RURAUX DANS LES GRANDS PAYSAGES DE LA SOMME

Les fonds de vallée forment souvent un espace et un paysage propices au sentiment de quiétude recherché dans un cimetière.

À flanc de coteau. À l'extérieur du village, le cimetière devient un belvédère sur le paysage. Il peut aussi signaler la présence du village depuis les alentours. Exemple : Flers-sur-Noye et vallée de la Noye.

Sur les plateaux agricoles, les ensembles boisés sont rares. le cimetière devient un repère dans le paysage. Sa végétation devient une composante majeure du paysage, au même titre que les alignements le long des routes ou les ceintures des villages-bosquet.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION D'UN CIMETIÈRE AUJOURD'HUI



Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |



« LES CIMETIÈRES RURAUX DE LA SOMME. LES ENTREtenir ET LES VALORISER »



COMPRENDRE LES CIMETIÈRES

DEUX TYPES DE POSITION

- Avant le XIX^e siècle: dans le village, le plus souvent au pied de l'église.
- Après le XIX^e siècle: éloigné du noyau villageois historique, due à une pensée hygiéniste. Mais l'extension du village peut être incompatible avec l'atmosphère du cimetière.

DES CIMETIÈRES DANS DES PAYSAGES

Le contexte paysager du cimetière joue un rôle fondamental dans l'ambiance qui y règne. Les vues sur le paysage impactent la qualité de l'espace et fondent une partie de son identité. Le cimetière de Flers-sur-Noye en est un bon exemple.

DES CIMETIÈRES MODELÉS PAR LE SITE

Avant la révolution industrielle, la forme générale des cimetières était guidée par la géographie des lieux. Les tombes semblaient disposées de façon aléatoire. L'aménagement des cimetières étant aujourd'hui très réglementé, l'enjeu de tout projet est de ne pas transformer les cimetières ruraux en espaces standardisés, qui feraient disparaître leur caractère traditionnel et leur identité paysagère.

LE PASSAGE DANS L'ENCEINTE

La mise en scène du seuil du cimetière invite au calme et au recueillement. Bien souvent, le paysage participe de cette mise en scène. La clôture est une frontière symbolique entre le monde des vivants et le monde des morts; elle évite aussi l'intrusion du bétail dans un lieu sacré.

LES MATÉRIAUX ET MATIÈRES, LES COULEURS ET FORMES

La diversité de couleurs, textures et formes des monuments funéraires, associée aux formes végétales, font la richesse esthétique des cimetières. Outre leur rôle parfois symbolique (if, tilleul, cyprès, buis), les végétaux participent de l'espace du lieu et de sa mise en scène.

LE MOBILIER

Très variés, soigneusement ornés, les objets culturels (croix, macarons, médaillons, stèles, grilles) et architecturaux (mausolées, chapelles, oratoires, tombeaux) font des cimetières de véritables musées en plein-air.

Avant de se lancer dans un projet de requalification, modification ou extension du cimetière communal, la municipalité peut réaliser un bilan des éventuels dysfonctionnements du cimetière. Une fois la décision du projet validée, il est conseillé de se faire accompagner par un bureau d'études tout au long des différentes phases du projet.

GÉRER LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE

LES FAIRE ÉVOLUER

ÉTABLIR UN RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Grâce à un règlement du cimetière, le maire peut présenter au public les règles du bon fonctionnement du cimetière, concernant la réalisation des sépultures, les plantations, les éventuelles proscriptions, l'accès au public, l'entretien des concessions, etc.

S'APPUYER SUR LES OUTILS DE GESTION

Ils sont de plusieurs ordres:

- Les documents d'urbanisme (PLUi, plan de paysage).
- Le registre des concessions ainsi qu'un registre des concessionnaires accompagnés d'un plan, permettant de les localiser dans le cimetière.
- Le registre du patrimoine funéraire doté d'un plan de localisation.
- Le plan de la végétation.
- L'inventaire ou le plan du mobilier et des équipements.

GÉRER LES CONCESSIONS

Le maire peut proposer la reprise de concessions portant des monuments ou emblèmes funéraires ayant des qualités architecturales et identitaires du cimetière.

AGIR AU BON MOMENT

Mieux vaut ne pas attendre de devoir déclarer un état de mise en péril d'un ou plusieurs édifices et tombeaux pour lancer une procédure de reprise. Il serait déjà trop tard.

LE CAS DE L'EXTENSION

- Aborder la question à l'échelle de la commune pour anticiper toutes les difficultés: accès, salubrité, inondation, etc.
- Demander obligatoirement l'avis d'un hydrogéologue. Il évaluera la faisabilité du projet: effets sur les eaux souterraines, risques de contamination. Il peut apporter des préconisations.
- Créer une extension dans le même esprit architectural et paysager que le cimetière existant. S'adapter au relief pour minimiser les terrassements. S'inspirer des matériaux pré-existants.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la brochure intitulée « Les cimetières ruraux de la Somme. Les entretenir et les valoriser » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T: 03 22 91 11 65 — M: caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation: www.cidoc80.fr

Comment transformer une ferme traditionnelle en logements ?

Fiche-conseil

Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye

16 juin 2016

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |

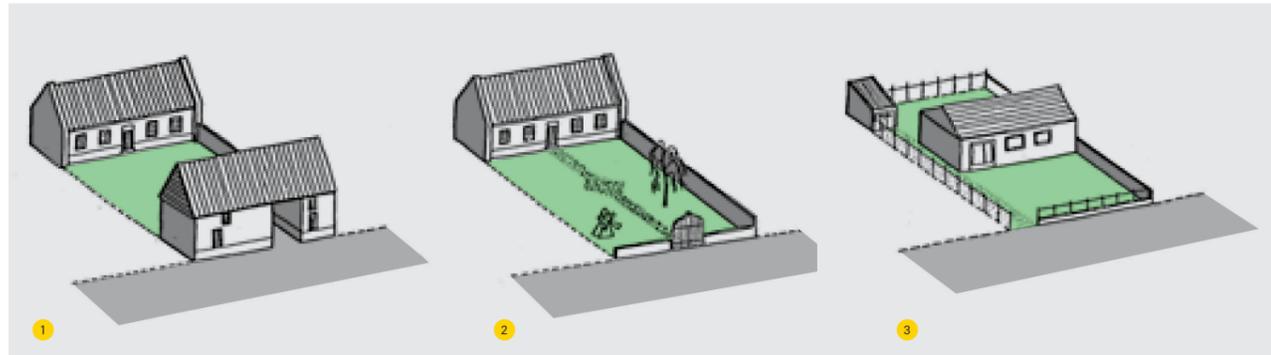
« COMMENT TRANSFORMER UNE FERME TRADITIONNELLE EN LOGEMENTS ? »

DES FERMES QUI PARTICIPENT DE LA MORPHOLOGIE DU VILLAGE

La forme du village picard est souvent déterminée par le mode de groupement des granges, accolées les unes aux autres. Ainsi, de part et d'autre de la rue, il y a bien souvent deux rangées parallèles formées par les granges, puis les cours de ferme auxquelles on accède par un porche et, enfin, une seconde rangée formée par les maisons d'habitations. L'architecture des fermes participe donc de la morphologie du village.

CONSTAT : DES REMANIEMENTS SOUVENT DÉSTRUCTURANTS

Or, le changement de destination des fermes — notamment des fermes de centre-village — entraîne bien souvent des remaniements qui dégradent ou affaiblissent leur organisation : suppression de la grange, remplacement du portail en bois par un portail plus petit dont les dimensions sont incohérentes avec l'ouverture du porche, etc. Détruire une ferme revient alors à estomper la forme traditionnelle du village et à le banaliser.



CHANGER L'USAGE, PAS L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE

Cependant, la transformation en habitation d'une grange abandonnée suite à l'abandon de son usage agricole peut permettre la préservation et l'entretien de l'édifice. Le changement de destination d'une ferme (atelier de jeu, garage, logement) n'est donc pas contre-indiqué, mais il doit préserver son organisation et son rapport à la rue. Ce qui suppose de :

- Maintenir le porche et son portail. Si le portail devait être remplacé, lui donner les dimensions exactes de l'ouverture (le faire « sur mesures »).
- Maintenir la grange dans son volume initial (ou au moins son alignement sur la rue), même si son usage change.

¹ État initial : grange sur rue et maison d'habitations en fond de parcelle.
² Démolition de la grange sur rue et transformation de la cour en jardin.

³ Remplacement de la maison traditionnelle par une maison neuve standard. Tel est le processus lent mais fréquent par lequel beaucoup de fermes disparaissent, et banalisent le village.

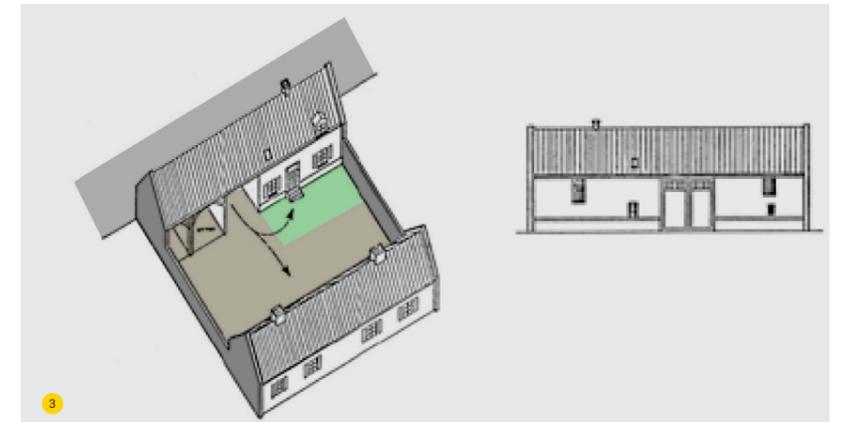
PRÉSERVER LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS

Les fermes traditionnelles picardes sont construites avec des matériaux simples et économiques, qui furent mis en œuvre par le paysan lui-même, parfois avec l'aide d'un charpentier qui assemblait la structure en pan de bois. Cet habitat rural, parfaitement adapté à ses usages, fut donc réalisé par l'assemblage d'éléments semblables, comme un jeu de construction, dont les principaux éléments sont : le pignon, les refends, la façade, la charpente, les ouvertures.

Autant que possible, la transformation de la grange cherchera à préserver le système constructif d'origine. La rénovation ou la transformation de la ferme peuvent même être l'occasion de révéler les éléments architectoniques et en faire des éléments d'ornement.

EXEMPLE

Une solution peut consister à ouvrir une porte et des fenêtres sur la cour, à laquelle on accède par le porche. Les voitures peuvent être garées dans la cour. Ainsi la façade sur rue est-elle préservée, tout en autorisant un jardin dans la cour. Dans la mesure du possible, on évitera de re-découper la cour en de multiples enclos qui lui feraient perdre son intégrité. Dans tous les cas, éviter les ajouts de volumes « parasites » accolées au volume initial (appentis, local poubelle, salle de bains, etc.) qui tendent à dégrader la pureté des volumes.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations et des conseils personnalisés, consultez le CAUE 80 ou la Fondation du patrimoine.

CAUE de la Somme

5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens

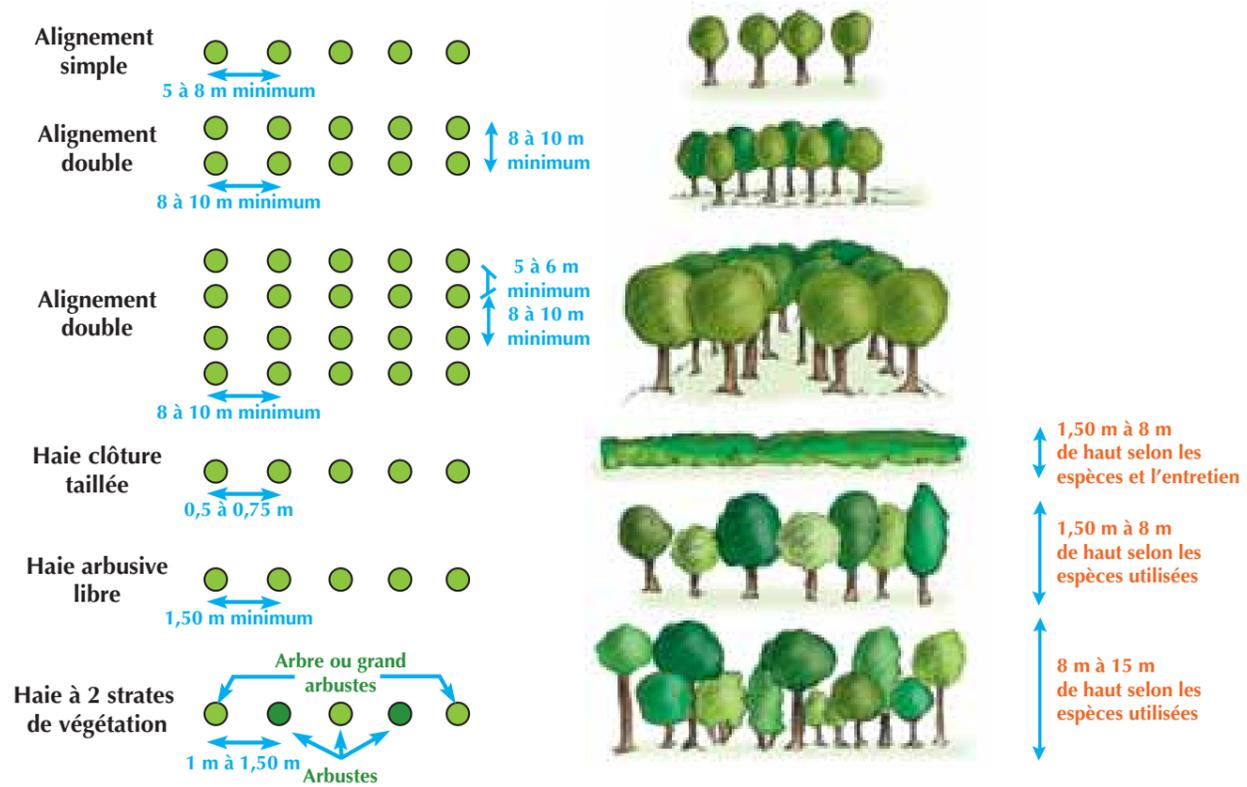
T : 03 22 91 11 65 — M : caue80@caue80.asso.fr

Fondation du patrimoine

7 bis rue de l'église, 80160 Tilloy lès Conty

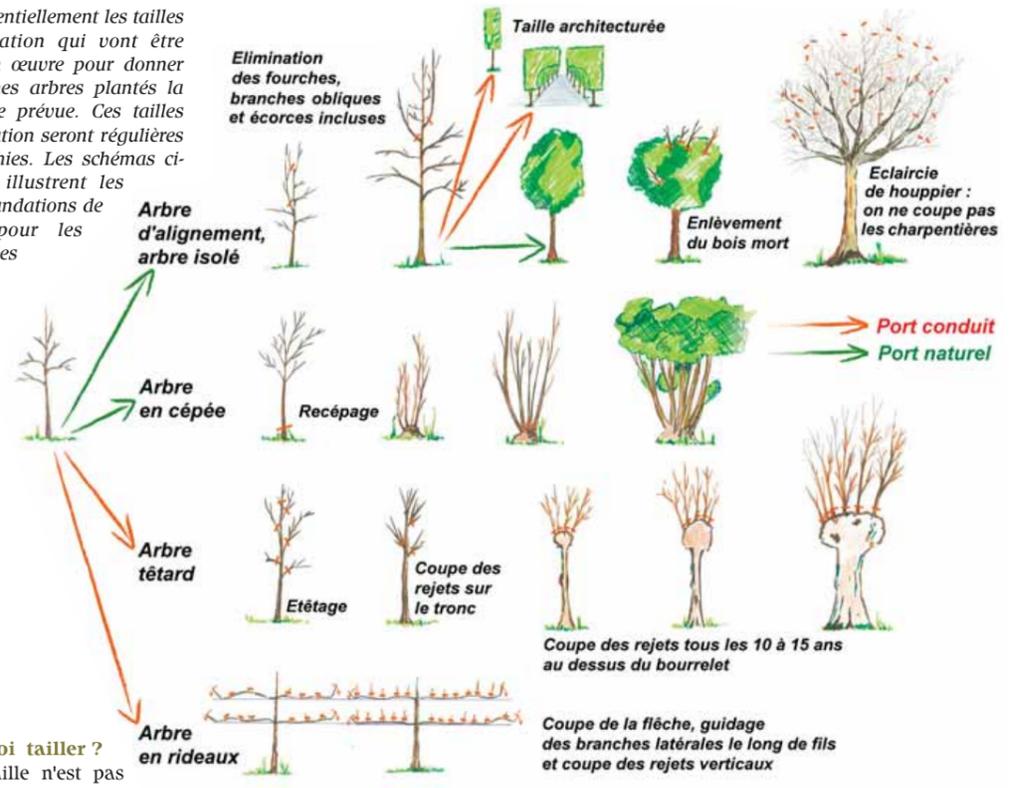
T : 06 76 73 38 43

¹ Transformation de la grange en habitation sans dégradation de la disposition architecturale. Exemple.



La taille de formation des jeunes sujets, pour obtenir la forme souhaitée et éliminer les défauts, de 3 à 15 ans après la plantation

C'est essentiellement les tailles de formation qui vont être mises en œuvre pour donner aux jeunes arbres plantés la silhouette prévue. Ces tailles de formation seront régulières et réfléchies. Les schémas ci-dessous illustrent les recommandations de tailles pour les principales formes.



Pourquoi tailler ?
Si la taille n'est pas nécessaire au dévelop-

Planter une haie dans le Val de Noye

Fiche-conseil
Plan de paysage de la Communauté de communes du Val de Noye
16 juin 2016

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Ailly-sur-Noye | Folleville | Louvrechy |
| Aubvillers | Fouencamps | Mailly-Raineval |
| Chaussoy-Épagny-Hainneville | Fransures | Quiry-le-Sec |
| Chirmont | Grivesnes | Rogy |
| Cottenchy | Guyencourt-sur-Noye | Rouvrel |
| Coullemelle | Hallivillers | Sauvillers-Mongival |
| Dommartin | Jumel | Sourdon |
| Esclainvillers | La Faloise | Thory |
| Flers-sur-Noye | Lawarde-Mauger-L'Hortoy | |

« PLANTER UNE HAIE DANS LE VAL DE NOYE »



LES HAIES : DES USAGES VARIÉS

Alors que beaucoup de particuliers entourent leur jardin d'une haie afin d'y créer de l'intimité ou se protéger du vent, les agriculteurs ont supprimé, ces 50 dernières années, la majeure partie des haies champêtres. Dans tous les cas, leur présence (ou leur absence) a un fort impact sur le paysage, mais aussi sur la biodiversité, le développement du petit gibier ou l'érosion des sols.

Le mode de (re)plantation de haies dépend donc du lieu et de l'usage.

DANS LES ESPACES AGRICOLES

En bordure de champs, la solution la plus simple consiste à laisser se développer les arbustes de franc-pied en fauchant les bords des champs de façon moins régulière et plus haute. La haie se développe alors naturellement, sans frais, et est constituée de végétaux robustes et parfaitement adaptés au lieu. Pour obtenir une haie plus rapidement, planter de jeunes plants.

DANS LES COURTILS

À l'interface des champs et des villages, on optera pour des haies champêtres (= haies vives) qui protègent du vent et accueillent le petit gibier tout en participant du caractère jardiné du village. Sur les plateaux et dans les vallées sèches, la palette végétale pourrait être la suivante : Aubépine (*Crataegus oxyacantha*), cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), cornouiller mâle (*Cornus mas*), prunellier (*Prunus spinosus*), fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), noisetier (*Coryllus avellana*), troène vulgaire (*Ligustrum vulgare*), viorne lantane (*Viburnum lantana*), Bourdaine (*Frangula alnus*), nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*). Dans le fond de la vallée de la Noye, on préférera des végétaux qui réclament ou acceptent un sol frais, voire humide : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), peuplier tremble (*Populus tremula*), saule blanc (*Salix alba*), saule cendré (*Salix cinerea*)

DANS LES JARDINS DE CŒUR DE VILLAGE

Au cœur du village, dans les parcelles privées, le choix des végétaux dépend du style du jardin, de la maison, de l'orientation, de l'espace disponible, et du goût des propriétaires ! Cependant, préférez les végétaux adaptés au sol et au climat locaux, qui vous demanderont moins d'entretien (donc moins de dépenses) et se développeront avec vigueur.

La haie périphérique de jardin, dont le but est bien souvent de faire écran ou clôture, peut présenter un mélange de feuillages caducs (qui tombent à l'automne) et de feuillages persistants. Un tiers de végétaux persistants et deux tiers de caducs peuvent convenir. Ainsi restera-t-elle opaque toute l'année tout en marquant le rythme des saisons. La haie devient un élément d'ornement en soi, notamment lorsqu'elle fleurit.

Autre solution : recourir aux arbustes dont les feuillages sont marcescents, c'est-à-dire des feuillages qui meurent à l'automne mais restent attachés aux branches durant la saison de repos végétatif. C'est le cas, par exemple, du charme (*Carpinus betulus*) et du hêtre (*Fagus sylvatica*), deux espèces qui acceptent la taille, même sévère et régulière, et qui sont adaptées au climat et au sol du Val de Noye.

Enfin, les haies monospécifiques à feuillage persistant formeront un « mur végétal » invariant. Évitez les tuyas qui deviennent, au fil des ans, de véritables arbres ainsi que les lauriers-cerises (*Prunus lauro-cerasus*) dont le feuillage vert luisant s'accorde mal avec le paysage champêtre du Val de Noye. Pourquoi ne pas tenter le buis (*Buxus sempervirens*), dont la croissance n'est pas si lente, ou l'osmanthe (*Osmanthus*), très élégant et adapté à la taille ?

CE QUE DIT LA LOI

Les distances de plantation avec la mitoyenneté sont régies par la loi (article 671/672 du Code civil) afin que les végétaux ne portent pas préjudice aux propriétaires voisins.

- Les végétaux plantés à moins de 0.5 m de la limite de propriété ne peuvent excéder 2 m de hauteur (sauf accord du voisin). C'est bien souvent le cas d'une haie.
- Les végétaux plantés à plus de 2 m de la limite de propriété sont de hauteur libre, mais aucune de leurs branches ne peut franchir la limite de propriété (sauf accord du voisin). Par précaution, ne plantez pas d'arbres de grand développement à moins de 6 m de la limite de propriété.
- Les végétaux âgés de plus de 30 ans échappent à ces règles.

Enfin, sachez que, dans le cadre d'une demande de permis de construire, la description des plantations existantes avant travaux (abattues ou conservées) et des plantations futures est obligatoire. Elle est mentionnée dans le « volet paysager ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la brochure intitulée « Arbres et haies de Picardie — Observer, projeter, gérer et protéger le patrimoine boisé » éditée par le CAUE 80 et distribuée gratuitement aux particuliers et à ses membres.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme
5 rue Vincent Auriol, 80000 Amiens
T : 03 22 91 11 65 — M : caue80@caue80.asso.fr
Portail du centre d'information et de documentation : www.cidoc80.fr